

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 DECEMBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-06-19- MARCHES PUBLICS (1.1) – GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICE DE GESTION DU BAS DE QUAI DES DÉCHÈTERIES

DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Aude, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Gérald, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patrice KNAPEK
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	62 Votants

Considérant la réflexion menée par les différents acteurs locaux et l'intérêt économique à mutualiser leurs besoins et constituer des groupements de commandes afin de profiter au maximum des économies d'échelle induites par l'augmentation des quantités sollicitées, et optimiser la procédure de passation des marchés et/ou accords-cadres,

Considérant l'intérêt de constituer à nouveau un groupement de commandes relatif aux marchés de prestations du service d'ordures ménagères, selon les besoins définis ci-dessous :

Intitulé du marché	Collectivités intéressées
MARCHÉ DE GESTION DU BAS DE QUAI DES DÉCHÈTERIES	
Lot n° 1 : Location, rotation et transport des bennes de déchets non dangereux des déchèteries et plateformes	CC2T, COVALOM
Lot n° 2 : Recyclage et valorisation du bois des déchetteries	CC2T, COVALOM
Lot n° 3 : Recyclage et valorisation des gravats des déchèteries	CC2T, COVALOM
Lot n° 4 : Broyage et criblage des déchets verts	CC2T, COVALOM
Lot n° 5 : Traitement des déchets verts par compostage	CC2T, COVALOM
Lot n° 6 : Collecte et transport des déchets dangereux spéciaux des déchetteries	CC2T, COVALOM
Lot n° 7 : Transport et traitement du plâtre et dérivés	CC2T, COVALOM
Lot n° 8 : Collecte et recyclage des huisseries	CC2T, COVALOM
Lot n° 9 : Collecte et recyclage des films plastiques	CC2T, COVALOM
Lot n° 10 : Collecte et recyclage du polystyrène	CC2T, COVALOM
Lot n° 11 : Traitement et recyclage de la laine de verre	CC2T, COVALOM

Considérant que la constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention constitutive de groupement de commandes qui fixe l'objet, la nature et les modalités de fonctionnement du groupement, ainsi que les obligations de chaque membre du groupement,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Considérant que chaque assemblée délibérante de collectivité qui souhaite adhérer au groupement doit délibérer en ce sens,

Considérant que doit être constituée une Commission d'Appel d'Offres ad hoc (conformément à l'article L1414-3.-I. du C.G.C.T.), composée des membres suivants :

- un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres,
- un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Considérant que les accords-cadres avec seulement un maximum (sans minimum) et un seul opérateur économique sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs pour une durée maximale de quatre ans,

Considérant que la CC2T sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations relatives à la dévolution du marché dans le respect des textes régissant les marchés publics,

Considérant que chaque collectivité membre du groupement de commandes aura en charge l'exécution du marché public pour la partie qui la concerne,

Etant précisé que la liste des marchés indiquée plus haut est donnée au Conseil Communautaire pour la bonne compréhension des besoins de la Communauté (il n'y aura pas de groupement de commandes pour les lots pour lesquelles seule la CC2T est intéressée, ni pour les simples reprises de matériaux non soumises aux procédures de marché public),

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ordures Ménagères du 30 novembre,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-04-09 en date du 10 Septembre 2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser la passation d'un groupement de commandes par lot pour la gestion des déchets ménagers précitée, dont la Communauté de Communes Terres Toulouses sera le coordonnateur et assurera, à ce titre, le déroulement de la consultation pour le compte du groupement, chaque membre du groupement étant chargé de signer les marchés et de s'assurer de leur bonne exécution,**
- **Autoriser le Président à signer les conventions constitutives de groupement de commandes,**
- **Désigner les membres titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, comme suit : M. Philippe MONALDESCHI, titulaire et M. Jean-Luc STAROSSE, suppléant (représentants élus parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté),**
- **Préciser que les dépenses relatives à chaque marché seront réglées par chaque collectivité, les crédits figurant au budget de référence de chacune.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX